

# BULLETIN D'ADHESION MEMBRE ADHERENT

Reçu le .....  
N° Adhérent .....

Organisme de Gestion Agréé des Travailleurs Indépendants et Libéraux  
2, Place du Maréchal Foch - CS 60283 - 47007 Agen Cédex  
Tél : 05 53 48 05 50 Fax : 05 53 48 05 51  
info@ogatil.fr www.ogatil.fr



<input type="checkbox"/> Mr	<input type="checkbox"/> Mme	Nom :					
Prénom :		Date de naissance :					
Raison sociale (si société)							
Forme juridique (si société)		<input type="checkbox"/> EIRL	<input type="checkbox"/> EURL	<input type="checkbox"/> SARL	<input type="checkbox"/> SDF	<input type="checkbox"/> SNC	Autres (à préciser) .....
		<input type="checkbox"/> SCP	<input type="checkbox"/> SEL	<input type="checkbox"/> SELARL	<input type="checkbox"/> EARL	<input type="checkbox"/> SCEA	
Noms et prénoms des Associés :				- .....			
- .....				- .....			
Enseigne commerciale :							
Adresse professionnelle .....				Adresse personnelle .....			
.....				.....			
Je souhaite recevoir les documents OGATIL à <input type="checkbox"/> Mon adresse professionnelle <input type="checkbox"/> Mon adresse personnelle							
Téléphone :				Portable :			
E-mail :							
Activité exercée :							
Code NAF :		N° SIRET				0 0 0	
Régime d'imposition		<input type="checkbox"/> Impôt sur le revenu			<input type="checkbox"/> Impôt sur les sociétés		
Catégorie d'imposition		<input type="checkbox"/> BIC (Artisans, Commerçants, Prest serv)		<input type="checkbox"/> BNC (Professions libérales)		<input type="checkbox"/> BA (Agriculteurs)	
Régime fiscal si BIC ou BA		<input type="checkbox"/> Réel simplifié <input type="checkbox"/> Option Droit		<input type="checkbox"/> Réel normal		<input type="checkbox"/> Micro-entrepreneur	
Régime fiscal si BNC		<input type="checkbox"/> Déclaration contrôlée (Déclaration 2035) <input type="checkbox"/> Option Droit		<input type="checkbox"/> Traitements et salaires (Assureurs)		<input type="checkbox"/> Micro-entrepreneur	
Si membre d'une SCM, préciser le nom de la société :							
Médecin conventionné secteur 1		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non					
Régime TVA		<input type="checkbox"/> Assujetti		<input type="checkbox"/> Non assujetti		<input type="checkbox"/> Franchise en base	
Déclarations de TVA		<input type="checkbox"/> CA12 Annuelle		<input type="checkbox"/> CA3 Mensuelle		<input type="checkbox"/> CA3 Trimestrielle	
Déclarations effectuées par		<input type="checkbox"/> L'adhérent		<input type="checkbox"/> Le cabinet comptable			
Date de création ou d'acquisition de l'entreprise ou de la patientèle :							
Date début exercice adhésion :				Date clôture exercice adhésion :			
S'agit-il d'une première adhésion à un OGA ?				<input type="checkbox"/> Oui		<input type="checkbox"/> Non	
Si Non, nous communiquer nom et adresse du précédent OGA :							
.....							
Déclaration fiscale élaborée par un expert-comptable				<input type="checkbox"/> Oui		<input type="checkbox"/> Non	
Nom du cabinet comptable :							
Adresse du cabinet comptable :							
Nom de l'expert-comptable :				Nom du collaborateur :			
Dématérialisation des déclarations fiscales et annexes		<input type="checkbox"/> Je donne mandat à mon cabinet comptable		<input type="checkbox"/> Je donne mandat à OGATIL		<input type="checkbox"/> Je dématérialise moi même	

Tournez s'il vous plaît ➔

## L'adhésion à OGATIL implique pour les Artisans, Commerçants, Prestataires de services et Agriculteurs

- de communiquer à OGATIL, le bilan, le compte de résultat, la balance, les déclarations de TVA, ainsi que tous les documents annexes les concernant.
- de répondre à toutes demandes de renseignements relatives à leurs déclarations professionnelles.
- d'informer leurs clients de leur qualité d'adhérent à un Organisme de Gestion Agréé :
  - Par l'apposition dans les locaux destinés à recevoir leur clientèle à la vue de celle-ci, d'un document écrit reproduisant de façon apparente "Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom ou par carte bancaire, en sa qualité de membre d'un Organisme Mixte de Gestion Agréé".
  - Par la reproduction de la mention ci-dessus sur les documents commerciaux remis à leurs clients.

## L'adhésion à OGATIL implique pour les Professions Libérales

Conformément aux dispositions prévues par les articles 371 Y, 371 Q3° et 371 QA de l'annexe II du Code Général des Impôts, cet engagement implique les obligations suivantes :

- 1) Tenir les documents prévus aux articles 99 du Code Général des Impôts conformément à l'un des plans comptables professionnels agréés par le Ministre de l'Economie et des Finances. Ces documents s'entendent du livre journal des recettes et des dépenses et du registre des immobilisations et amortissements pour les adhérents soumis au régime de la déclaration contrôlée, du document journalier des recettes pour ceux des adhérents relevant du régime spécial des professions libérales.
- 2) En ce qui concerne les recettes, mentionner sur les documents le détail des sommes reçues, l'identité du client, le mode de règlement et la nature des prestations fournies. Pour les adhérents soumis au secret professionnel, l'Administration admet que l'identité puisse être remplacée par une référence à un document annexe accessible à l'Administration Fiscale permettant de retrouver l'identité des différents clients.
- 3) Accepter le règlement des honoraires par chèques libellés dans tous les cas à leur ordre et ne pas endosser ces chèques sauf pour remise directe à l'encaissement.
- 4) Informer leurs clients de leur qualité d'adhérent à un Organisme Mixte de Gestion Agréé et des conséquences en ce qui concerne notamment l'acceptation du paiement des honoraires par carte bancaire ou par chèques :
  - a- par apposition dans les locaux destinés à recevoir la clientèle d'un document écrit reproduisant de façon apparente "Membre d'un Organisme Mixte de Gestion Agréé par l'Administration Fiscale, acceptant à ce titre le règlement des honoraires par carte bancaire ou par chèques libellés à son nom".
  - b- par la reproduction dans la correspondance et sur les documents professionnels adressés ou remis aux clients e la mention ci-dessus. Ce texte doit être placé de manière à n'engendrer aucune confusion avec les titres ou qualités universitaires et professionnels.
- 5) Pour les membres des professions de santé, inscrire sur les feuilles de maladie ou de soins, conformément aux dispositions de l'article L 97 du livre des procédures fiscales et du décret N° 72-480 du 12 Juin 1972, l'intégralité des honoraires effectivement perçus même s'ils ne peuvent que partiellement donner lieu à remboursement pour les assurés.

**Je reconnais, après avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur disponibles sur simple demande ou consultables sur le site Internet de l'organisme, en accepte les règles et demande à adhérer à OGATIL. Mon adhésion se renouvellera d'année en année par tacite reconduction, sauf démission ou exclusion.**

Fait à..... Le .....

SIGNATURE (précédée de la mention manuscrite « **Lu et Approuvé** »)

### Dans le cadre de la mission d'accompagnement :

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, vous êtes invité à contacter le service des impôts dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières, et sur demande, une information complémentaire relative aux dispositifs d'aide aux entreprises en difficulté est proposée par le centre. Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse internet suivante : <http://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission-soutien-aux-entreprises>.